

REQUALIFICATION DE L'ÎLOT ESPIET

COMPTE-RENDU CONSEIL PARTICIPATIF N°6 Mercredi 8 décembre 2021

Cette 6ème réunion du Conseil Participatif s'inscrit dans le cadre du projet de requalification de l'îlot ESPIET. La réunion de travail est ouverte par Mme Séverine CHASTAING, élue référente en charge du projet de requalification de l'îlot ESPIET et conseillère municipale déléguée spéciale à la Transition Ecologique et au développement durable qui remercie l'ensemble des membres de ce Conseil Participatif pour leur présence.

Cette soirée est placée sous 2 objectifs :

- S'informer sur la collecte des déchets et le compostage partagé avec le service Environnement de Val de Garonne Agglomération
- Arbitrer les éléments de l'avant-projet réalisé par la CDC Biodiversité, au regard du carnet des préconisations élaboré par le Conseil Participatif.

1/ Compostage partagé et collecte des déchets

Mickaël POTIER du service Environnement de Val de Garonne Agglomération présente le projet de composteurs collectifs dans l'espace public.

Question...

**Où partent
nos poubelles grises**
une fois collectées par le
prestataire ?

Réponse...

➤ **En centre de stockage
= enfouissement**
Pour rappel,
tout ce qui est dans le sac sera
enfoui !
on ne trie pas les sacs poubelles !

Pourquoi composter ?

L'intérêt du compostage collectif est de permettre la réduction de nos déchets dans les poubelles grises. Car à tonnage annuel constant la taxe générale des activités polluantes va passer de 25 € la tonne en 2020 à 65 € la tonne en 2025.

On composte, on réduit la poubelle grise, on sort moins sa poubelle, le ramassage poubelles se fera en fonction du besoin (et non de manière systématique), c'est la redevance incitative.

Composter, c'est bon pour l'environnement

- ▶ permet de recycler, de façon locale, ses biodéchets en limitant la pollution (transport, gaz et lixiviats lors de l'enfouissement...)
- ▶ C'est aussi rendre la matière organique à la Terre...

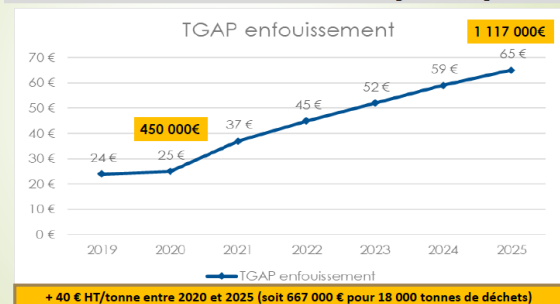
Composter c'est bon pour la société

- ▶ C'est participer collectivement à un projet d'intérêt général,
- ▶ C'est aspirer à une société sans gaspillage de ressources, penser aux générations futures.

Composter, c'est bon pour l'économie

- ▶ Le coût du traitement des déchets va augmenter considérablement d'ici 2025
= **Hausse de la TGAP**
- ▶ Une facturation du service de collecte en fonction de son usage va être instaurée d'ici 2025
= **Tarifification Incitative**

Evolution de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP)



Composter, nous n'aurons bientôt plus le choix !

- ▶ Fin 2023, la réglementation rendra **OBLIGATOIRE** la gestion séparée des biodéchets.

= Chaque foyer devra avoir une solution pour ne plus jeter ses biodéchets dans la poubelle d'ordures ménagères.

Le projet TRIBIO

Val de Garonne Agglomération est lauréat de l'appel à projet lancé par la Région Nouvelle-Aquitaine et l'ADEME. Cela se traduit concrètement par la mise en place de

plus de 20 sites de compostage partagé sur le territoire de l'agglomération avec un objectif de 72 sites au total d'ici à la fin 2023. Deux expérimentations ont lieu sur les communes de Sainte Bazeille et Escassefort.

Le compostage c'est quoi et comment ça marche ?

Le compostage est une dégradation naturelle des biodéchets en présence d'oxygène et d'eau, sous l'action combinée de micro-organismes (bactéries, champignons et microfaune du sol).



1. Verser les déchets;
2. Rajouter un peu de matière brune (brindilles);
3. Brasser;
4. Arroser (si nécessaire);
5. Recouvrir le tas de matière brune;
6. Fermer le composteur

Les sites fonctionnent ainsi :

- Val de Garonne Agglomération fournit et installe les bacs
- Val de Garonne Agglomération accompagne les participants
- Val de Garonne Agglomération participe au bon fonctionnement du site en vérifiant l'approvisionnement en matière brune, le bon entretien du site, ...

A quoi cela va ressembler ?



Le plus souvent 3 bacs:

Le 1^{er} = bac de dépôt des biodéchets

Le 2^{ème} = bac de réserve de matière brune (broyat, brindilles)

Le 3^{ème} = bac de maturation



Au sein de l'îlot ESPIET, les 3 bacs seraient en bois.

Dans le cas où l'îlot ESPIET serait identifié comme site pilote pour la création d'un lieu de compostage partagé, le service Environnement organisera une réunion publique puis une inauguration et enfin des temps d'échanges avec les habitants.

Après réflexion, le Comité de Pilotage a décidé de répondre favorablement à cette proposition d'installation de composteurs partagés.

Lara Jean, du service Environnement de VGA, a répondu aux questions des participants concernant la collecte des bacs individuels et les bacs qui restent sur le domaine public.

Ces grands bacs ont été une solution proposée aux commerçants qui ne pouvaient pas rentrer leur container individuel dans leur commerce.

Il est constaté un conflit d'usages car ces poubelles sont de véritables verrues dans l'espace public.

Pour rappel, voici le règlement de collecte en vigueur sur le territoire de l'agglomération :

Article 5-2-1 : Présentation des bacs à la collecte

- Les bacs doivent être disposés sur le trottoir de façon à ne pas gêner la circulation piétonne.
- Les ordures ménagères doivent être déposées dans les bacs à couvercle gris en sacs fermés.
- Les emballages recyclables (hors verre) doivent être déposés en vrac, sans sac, dans les bacs à couvercle jaune.
- Tout vrac déposé à l'extérieur du bac sera considéré comme un dépôt sauvage. Il pourra ne pas être collecté et pourra faire l'objet d'un rappel à l'ordre et/ou d'une verbalisation.

Article 5-2-2 : Moment du dépôt des bacs :

- Les bacs doivent être sortis la veille au soir du jour de collecte (à partir de 19h00) et devront être rentrés après le ramassage de la benne, le soir du jour de collecte au plus tard.
- Aucun bac ne devra rester sur la voie publique entre deux collectes, sous peine de procès-verbal dressé par les agents de police municipale ou de constat dressé par le Maire.

2/ Arbitrage des éléments de l'avant-projet transmis réalisé par la CDC Biodiversité, au regard du carnet des préconisations.

Séverine CHASTAING propose tout d'abord de découvrir le plan travaillé par la CDC BIODIVERSITE. Ce premier jet reprend les préconisations écrites par le Conseil Participatif ainsi que le diagnostic réalisé par le CEREMA.



Dans un second, Séverine CHASTAING a présenté les préconisations de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) qui sont les suivantes :

- Attribuer une place importante au végétal en définissant un motif paysager
- Prévoir un élément central de forme ronde
- Prévoir des végétalisations taillées
- Installer des bordures en pierre
- Végétaliser des façades
- Une fresque peut être réalisée sur le thème du végétal
- Prévoir un panneau expliquant l'histoire du lieu

Enfin, Séverine CHASTAING a proposé une lecture et une comparaison simultanée du carnet des préconisations, des indications de l'ABF, et de l'avant-projet de la CDC Biodiversité.

Pour faciliter les arbitrages, l'ensemble des éléments ont été parcourus par thématique telles que précédemment évoquées dans le Carnet des Préconisations.

Pour chacun des éléments ci-après, les membres ont échangé et réalisé des arbitrages, les éléments notifiés en rouge ont été formulés par le Conseil Participatif et seront transmis à la CDC BIODIVERSITE afin de modifier le plan de l'avant-projet.

A) LES MOBILITÉS

CARNET DES PRECONISATIONS	AVP
Max 10 places de stationnement	6 places
2 places PMR	1 place
8 places vélos	11 arceaux (2 vélos par arceau)
1 place livraison	1 place livraison
Piétonnisation rue FOURTON	Non prévue Le Conseil Participatif renouvelle sa proposition de piétonniser cette rue (pavés ou dalles engazonnées)
Traitement rue LOZES : créer une unité	Enrobé Le Conseil Participatif propose de traiter la rue LOZES en dalles enfazonnées
Jonction rues LOZES/TOUPINERIE	LOZES : enrobé TOUPINERIE : conserver les pavés Le Conseil Participatif propose de traiter la jonction également en dalles enfazonnées
Place de retournement (garage rue FOURTON)	Non prévue Le Conseil Participatif renouvelle sa demande
Zone de stationnement : dalles engazonnées	Sol perméable
Cheminements piétons : stabilisé	Stabilisé Les élus et techniciens présents ne recommandent pas ce revêtement pour la partie située à l'OUEST (devant le transformateur). Le Conseil Participatif approuve cette modification. Cette zone sera traitée en dalles engazonnées.

La rue LOZES fait 6 m de large, le Conseil Participatif demande si une réduction pourrait être envisagée.

B) L'AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

CARNET DES PRECONISATIONS	AVP
Eclairage façades, cheminements piétons et lampadaires rues FOURTON et LOZES	1 candélabre au milieu de l'îlot Le Conseil Participatif préconise le remplacement des actuels dispositifs d'éclairage en façade par des dispositifs de style ancien.
Distributeurs déjections canines	Non prévus, à positionner
Transformateur électrique à habiller, toiture et portail	Bardage bois ou fresque ? Toiture et portail à prévoir Le Conseil Participatif préconise de traiter les murs latéraux du transformateur en fresque.
Tonnelle métallique (gloriette)	Non validée par l'ABF
Bancs, tables et transats	5 bancs autour de la fontaine Rajouter 2 bancs autour de la noue à l'Est, sous les arbres. 2 transats : à positionner A positionner devant la fresque (zone étant à l'ombre) 2 tables : à positionner 2 mange-debout (et non plus des tables) à positionner devant la fresque.
Branchements électriques	Non prévus, à positionner Non loin du transformateur.
Moustiques	Nichoirs chauvesouris + refuges faune Le tas de bois mort n'est pas souhaité.
Différence de niveaux	Non prévue
Raccordement eaux usées	Non prévu, à positionner Non loin du transformateur.

C) L'ESTHÉTISME DE L'ESPACE

CARNET DES PRECONISATIONS	AVP	ABF
Espace de détente : herbe, parterres de fleurs	Prairie	Du végétal
Cour CCAS	Dalles engazonnées	x

Fresque	Façades à l'Ouest + transfo	Sur le thème du végétal
Présence de l'eau, rafraichir l'air	Bassin de rétention carré Le Conseil Participatif préconise l'installation d'une véritable fontaine.	Elément central de forme ronde
Requalifier l'entrée du CCAS	Portail enlevé, mur de droite abattu, création de jardinières, végétalisation de la cour	Du végétal
Traiter le groupe de climatisation du CCAS	Non prévu	x

Le Conseil Participatif préconise également l'installation d'un point d'eau potable à proximité du transformateur.

La zone située devant le transformateur pourra être un espace dévolu aux éventuelles d'animations, d'où la nécessité d'y prévoir un dispositif de branchements électriques, d'eau potable, etc.

Suite à la présentation du service Environnement, les membres du Conseil Participatif ont proposé d'installer les 3 bacs de compostage au niveau de l'espace de type « massif arbustif » à l'angle des rues FOURTON et LOZES.



Concernant la fontaine, Mme Séverine CHASTAING évoque la possibilité d'utiliser la fontaine de forme octogonale autrefois positionnée Place du Marché (ci-contre). Les membres du Conseil Participatif approuvent cette proposition.

CARNET DES PRECONISATIONS	AVP	ABF
Prévoir grands arbres sur la zone de détente	1 arbre de haute tige remarquable 1 arbre de haute tige 1 arbre en cépée Les arbres devant la future fresque sont à retirer.	Forte présence du végétal
Grimpantes le long des façades privées	Façades sud + OT selon rénovation de la façade	Végétalisation façades

Cacher la zone de stationnement	Haie (0,60 x 1,20 m)	Pas indispensable de cacher les voitures
Créer de l'ombre	1 arbre de haute tige remarquable 16 arbres de haute tige 14 arbres en cépée	Forte présence du végétal
Bordures	En bois	En pierre

Mme Séverine CHASTAING remercie une nouvelle fois les membres du Conseil Participatif de leur présence.

Le logigramme des prochaines étapes est présenté.

Les membres du Conseil Participatif seront tenus informés de l'avancement du projet (validation de l'avant-projet en Conseil Municipal avec plan et chiffrage définitifs, lancement de la consultation pour les entreprises, etc).

Conseil participatif du mercredi 8 décembre -

Collège 1 = 6 participants

Collège 2 = 1 participants

Collège 3 = 6 participants

En cas de question, vous pouvez contacter

Direction de la Citoyenneté

05.53.64.81.00

viemocitoyenne@mairie-marmande.fr